

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20/09/2018

Date d'affichage : 20/09/2018

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Rémi ROLLIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Christine GRUERE-DUBREUIL, Virginie LEGER

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Absents excusés : Ludovic BELIN, Sandrine POTHIER-THIELY

Pouvoir de Sandrine POTHIER-THIELY à Gilles ARPAILLANGES

oOoOoOoOo

1°) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 encadrant les redevances pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et fixant les modalités de revalorisation annuelle au 1er janvier de chaque année, pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

⇒ Appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

⇒ **DÉCIDE de recouvrer la somme de 704,52 € inscrite au compte 70323.**

Type d'implantation	Situation	Tarifs	Redevances
Km artère aérienne	4.200	52,38 €	220,00 €
Km artère en sous sol	12.335	39,28 €	484,52 €
TOTAL			704,52 €

2°) Courrier de Mme Renée HARTWAGNER

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Renée HARTWAGNER en date du 3 septembre 2018 sollicitant :

⇒ Un droit de passage dans la parcelle AL 61

⇒ Des échanges de parcelles - frais entièrement à la charge de la commune.

Le Maire fait observer aux membres du Conseil que suivant les documents présentés par Mme Hartwagner, il s'avère que les plantations de la parcelle cadastrée AE n° 98 Es Larret et Vignes Blanches empiètent sur la parcelle AE n° 97 appartenant à la Commune.

D'autre part, le Maire rappelle que suivant la proposition du Conseil Municipal en date du 6 juin 2016, une somme de 2 000 € avait été proposée à Mme Hartwagner ainsi qu'à son avocat afin de clôturer le litige sur la parcelle AL 60. Il est rappelé que suivant évaluation des Services des Domaines de Dijon, la parcelle était estimée à 540 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Refuse le droit de passage sur la parcelle AL 61
- Refuse les échanges proposés en raison d'un litige en cours avec Mme Renée Hartwagner et pour lequel la justice est saisie.
Mme Renée Hartwagner a fait appel du litige le 07/05/2018 devant la Cour d'Appel de Lyon.
Il ne sera pas entrepris de nouvelles démarches administratives avant la fin du jugement.
- Souhaite que Mme Renée Hartwagner nous informe dans quelle condition elle rectifiera sa plantation qui empiète sur la parcelle de la Commune cadastrée AE n° 97 Es Larret et Vignes Blanches. A défaut la commune devra régulariser par l'établissement d'un bail.

4°) Inauguration d'une plaque suite à donation de l'oratoire « Notre Dame de Bonne Espérance »

Faisant suite à la donation à la commune de Pernand par les descendantes de la famille De Grasset de la chapelle « Notre Dame de Bonne Espérance » en 2017, une plaque sera scellée sur le monument afin de rappeler cet événement. L'inauguration aura lieu le Samedi 13 octobre à 11 h.

5°) Divers :

- ⇒ **Aménagements extérieurs**: Gilles Arpaillanges présente des devis concernant d'une part la mise en place de potelets avec anneaux afin de protéger l'espace situé autour de l'église et d'autre part un projet d'engazonnement. Les devis seront réétudiés.
- ⇒ **Projet label 1ère fleur** : le Maire donne lecture du compte rendu adressé par le Conseil Départemental suivant l'examen de passage de la 1ère fleur en juillet.
Le jury n'a pas validé la 1ère fleur du label « villes et villages fleuris » et précise notamment qu'il s'avère nécessaire de réaménager l'espace rond-point en enlevant « les 2 tilleuls qui ne sont pas leur place » (sic).
Le Conseil Municipal refuse cette proposition et ne souhaite plus concourir pour le label qui ne tient pas compte de l'histoire du village mais se base uniquement sur un aspect esthétique très subjectif.
Le Maire rappelle que les efforts concernant les aménagements extérieurs du village ainsi que son fleurissement se poursuivront.
- ⇒ **Ecole** : Pascal Germain, Président du SIVOS de Savigny et Charlemagne, émet son mécontentement concernant les services administratifs Enfance de la Communauté d'Agglomération de Beaune. Le sujet sera évoqué lors du prochain comité syndical du SIVOS.
Pascal Germain informe que le projet d'informatisation de l'école de Savigny est validé et se mettra en place prochainement dans les classes du RPI.
- ⇒ **Repas des Aînés** : Pascal Germain souligne qu'il serait intéressant de convier les personnes étrangères qui ont une résidence sur le village. La diversité de nos cultures et traditions est un facteur enrichissant permettant de créer des liens. Le Conseil approuve cette proposition. Une invitation personnelle sera adressée aux habitants concernés.
- ⇒ **Concession cimetière** : Le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Nicolas Allwright sollicitant l'achat d'une concession pour son père, Graeme Allwright, dans le cimetière de la commune.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente d'une concession à Mr Nicolas Allwright.